

qu'étant chargé de la recette et des dépenses de deux fondations de prix, savoir : la fondation Christin depuis 25 ans, et la fondation Adamoli depuis 22 ans, les programmes qu'il avait publiés au nom de l'Académie avaient annoncé périodiquement ces distributions, et qu'à chaque époque, ayant retiré les quittances des auteurs couronnés, il les avait présentées à l'Académie qui en avait ordonné le dépôt dans ses archives et l'inscription dans ses registres. Il fit observer ensuite qu'il en avait été ainsi bien valablement déchargé, mais que, néanmoins, il lui paraissait indispensable, dans les circonstances actuelles, de présenter à l'Académie le compte général en recettes et dépenses de chaque fondation, comme aussi la note des prix extraordinairement proposés par diverses personnes qui en ont fait les fonds, le tout depuis l'époque de sa nomination au secrétariat. Il ajouta qu'il venait de mettre ses comptes en règle et qu'il suppliait l'Académie de les examiner et de les apprêter définitivement, comme aussi de vouloir bien permettre qu'il se dessaisît des valeurs qui lui restaient, soit en argent, soit en médailles, pour les déposer entre les mains de l'Académie, ce dont et du tout il lui demandait une quittance finale ; s'engageant au surplus, si elle le jugeait à propos, à continuer de faire la recette des rentes affectées aux fondations, sauf à les verser au fur et à mesure dans le dépôt qui sera choisi par l'Académie, s'engageant aussi à en retirer les fonds ou médailles nécessaires pour l'acquittement des prix et à rapporter les quittances des auteurs couronnés pour être placées dans le même dépôt.

Dans la séance du 24, Delandine, sous l'empire des mêmes sentiments sans doute, demanda également que le billet de Montribloud et les livres de comptes faits par Bollioud et de Bory, qui lui avaient été confiés le 20 mars